



Philippe PARINI
 Directeur général
 des Finances publiques

Plus de 80 ans après sa création, La Revue du Trésor se transforme radicalement en devenant la revue Gestion et Finances publiques. Elle s'ouvre ainsi à la modernité et accompagne la création de la Direction générale des Finances publiques.

Je tiens aujourd'hui à saluer la vitalité de son rédacteur en chef Gérard Le Grand qui a su, dès l'annonce de la fusion de la Direction générale des Impôts et de la Direction générale de la Comptabilité publique, décider rapidement de faire évoluer la revue pour illustrer la réforme. Le changement de nom et de son organisation est un événement emblématique pour la revue qui suit depuis 1920 l'histoire de l'administration financière et confirme ainsi son rôle d'information et de communication au sein du monde des finances publiques.

C'est donc avec plaisir que je signe ici l'éditorial du premier numéro de la revue Gestion et Finances publiques. A cette occasion, il me paraît important de revenir sur la réforme décidée par le président de la République et mise en œuvre par Eric Woerth, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.

Comme vous le savez, la Direction générale des Finances publiques est née le 4 avril 2008 lors du comité de modernisation des politiques publiques, présidé à Bercy par le Président de la République.

C'est une réforme emblématique de la capacité de l'Etat à se moderniser. C'est une opération de regroupement d'une ampleur sans précédent au ministère des Finances, car elle consiste à fusionner, dans une direction unique, tant au niveau central que dans chaque département, les deux plus grandes directions du ministère chargé du Budget. C'est 130 000 agents et plus de 5 000 services sur l'ensemble du territoire qui sont concernés.

C'est une fusion également emblématique dans ses objectifs et dans les résultats attendus. La création de la DGFIP, grâce aux synergies entre les missions des services des Impôts et du Trésor public, doit permettre d'atteindre quatre objectifs prioritaires : améliorer le service rendu aux usagers en leur offrant un guichet fiscal unique pour toutes leurs démarches, apporter un conseil financier et fiscal plus complet aux collectivités locales, renforcer la performance et l'efficacité de ses services, offrir un espace professionnel élargi aux personnels avec une reconnaissance de leurs qualifications et de leurs efforts.

J'ai pris l'engagement de réaliser la fusion dans les conditions et dans les délais qui m'ont été fixés par le Président de la République et le ministre. La réforme sera complètement achevée en 2012. Pour cela, nous devons mener activement cinq grands chantiers.

Le premier a consisté à mettre en place l'administration centrale unifiée de la DGFIP. Cela a été fait quatre mois après la création juridique de la DGFIP. Elle est installée et opérationnelle, tous les responsables ayant été nommés aux différents niveaux. J'ai voulu en effet que l'administration centrale soit exemplaire et soit rapidement en ordre de marche pour accompagner les responsables territoriaux. C'est, il faut le souligner, plus de 3 000 agents qui ont été ainsi regroupés et installés dans un délai très court.

Le deuxième axe important, c'est la création dans chaque département, d'une direction unique par la fusion de la trésorerie générale et de la direction des services fiscaux au sein d'une direction départementale des finances publiques. Dans chaque département, il y aura désormais un responsable unique. Cela signifie que les deux corps de hauts fonctionnaires, les trésoriers-payeurs généraux et les directeurs des services fiscaux disparaîtront et seront remplacés par un corps unique.

Après une préfiguration dans huit départements dès 2008, plus de 20 nouvelles directions uniques se mettront en place dès 2009 et tous les départements seront couverts en 2012.

Le troisième élément qui symbolise la réforme, c'est la création des guichets fiscaux uniques sur l'ensemble du territoire pour offrir un service unique répondant aux demandes des contribuables, qu'il s'agisse de questions sur le calcul ou le recouvrement de l'impôt.

Le guichet fiscal unique, c'est en milieu urbain, dans les villes où il y a un centre des impôts et une trésorerie, la création d'un service des impôts des particuliers, qui pourra traiter, en un même lieu, toutes les questions fiscales d'un contribuable. Concrètement, les agents de la trésorerie de la même commune chargés du recouvrement sont réunis au sein d'un même service avec les agents du centre des impôts. Dès 2009, c'est plus de 250 guichets uniques qui seront créés dans les villes et tout le territoire sera couvert en 2012. Dans les communes plus petites où il n'y a pas de centre des impôts, ce sont les trésoreries qui assureront la mission d'accueil fiscal de proximité.

Le quatrième objectif est d'améliorer, grâce à la fusion, le service rendu aux collectivités territoriales, notamment en matière fiscale avec des prestations plus complètes et plus réactives qui répondent aux attentes des élus locaux. Par exemple, la DGFIP fournira des informations plus tôt pour le calcul des bases permettant ainsi aux collectivités de mieux préparer leur budget. C'est aussi fournir des simulations fiscales qui permettront aux maires de préparer leur décision. Dès 2009, les collectivités locales bénéficieront également d'un interlocuteur fiscal unique.

Enfin, la fusion concerne également les agents. Il y a les réformes des structures, mais il y a aussi les réformes des statuts qui doivent être fusionnés. Il est nécessaire de mettre en place des règles de gestion unifiées (recrutement, affectation, mutation, rémunération, parcours professionnels pour les cadres). Il en est de même pour les règles de vie quotidienne (horaires, congés, etc.), la formation et les conditions de travail.

La création de la DGFIP permettra donc, en réunissant des missions communes dans un même ensemble, une meilleure gestion financière tout en offrant un meilleur service aux contribuables, aux entreprises, aux collectivités et organismes locaux et aux autres administrations de l'Etat.

Une nouvelle page de l'administration financière française est ainsi en train de s'écrire et la revue Gestion et Finances publiques en sera, j'en suis certain, le fidèle témoin.

Philippe PARINI.

Confortées dans leur mission par ce message fondateur qui préside à la mutation de notre Revue, Direction et Rédaction sont heureuses de présenter leurs meilleurs vœux, pour l'année nouvelle, à leurs lecteurs, en comptant sur leur fidélité pour œuvrer à notre réussite commune.

Gérard LE GRAND,
Rédacteur en Chef.